

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué en date du 22 juillet deux mille quinze, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames MEDES Jeanine - LECLEROT Christine - ESCUREDO Nathalie – HEUGAS Marie-Françoise – PEPICQ Lidia. Messieurs : RAYNAUD Jacques - MARIEN Jacques - BARBE Patrick.

EST ARRIVEE AVEC RETARD : Mme GAUDY Sandrine

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. DEVAUTOUR Jean-Claude à M. MARIEN Jacques – M. GALIN Cédric à Mme HEUGAS Marie-Françoise -

ABSENTS EXCUSES : Mme JUAN Laëtitia – LESTRADE Marie-Christine – M. VALEIX Guillaume

ABSENT : M. BRUN Thierry

Secrétaire de séance : Monsieur RAYNAUD Jacques, est désigné à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2015 est adopté à l'unanimité

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

1/ Rythmes scolaires-Nouvelles Activités périscolaires (NAP 2015).

1.1 Emploi du temps des NAP - 1.2 Convention avec le Tennis Club Intercommunal du Fronsadais - 1.3 Convention avec l'Escrime Club Libourne - 1.4 Convention avec l'association les Poly-Sons pour l'éveil musical - 1.5 Convention avec l'association ANFASIAD pour les maternelles - 1.6 Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en éveil musical - 1.7 Recrutement d'un Contrat Avenir pour faire face au complément d'activité des NAP des classes élémentaires

2/ Recrutement d'un agent technique polyvalent en CUI - 3/ Recrutement d'un agent technique polyvalent en Contrat Avenir - 4/ Suppression d'un poste d'agent de maîtrise - création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire - 5/ Achat de matériel pour le restaurant scolaire - 6/ SIVU du Chenil - 7/ Décision Modificative N°1 - 8/ Travaux de peinture

1. RYTHMES SCOLAIRES - NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP 2015)

Monsieur MARIEN, adjoint en charge des finances, rend compte au conseil de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires proposée pour la prochaine rentrée et des conventions induites avec les différentes associations pour les nouvelles activités périscolaires (NAP 2015-2016).

Le Comité de Pilotage du PEDT du 16 juin 2015 a retenu l'organisation suivante :

- Pour les classes élémentaires remplacement des activités animées par l'association ANFASIAD par :
 - Des ateliers de tennis et d'escrime pour les deux grandes classes CM1/CM2 et CE2/CM2.
 - Le reste du temps sera animé dans les classes par un agent communal.
- Pour les classes de CP/CE1 et CE1/CE2
 - le nombre d'heures des ateliers de musique sera doublé.
 - Le reste du temps sera animé dans les classes par un agent communal.
- Pour les deux classes de maternelles le fonctionnement est inchangé, sauf la durée qui sera réduite à 2h 45 par semaine. Chaque classe sera animée par une animatrice ANFASIAD et un agent communal.

Compte tenu de ces évolutions, la délibération n° 12, prise le 1^{er} juin 2015 est annulée. Elle est remplacée comme suit :

Les différentes conventions relatives à l'organisation des NAP étaient jointes à la convocation du conseil. Elles ont été validées par la commission scolaire en date du 9 juillet dernier, ainsi que par les associations concernées.

Toutes ces conventions d'animation sont prévues pour la durée l'année scolaire du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016.

Le coût à prévoir pour l'année scolaire 2015-2016 est estimé à 33 000 Euros, et nécessite le recrutement d'une personne supplémentaire en Contrat d'Avenir.

Les crédits nécessaires seront mis en place par une Décision Modificative.

1.1. EMPLOI DU TEMPS DES NAP

Les horaires ont été harmonisés entre les différentes classes, à la demande des enseignants et des parents d'élèves.

	Lundi					Mardi				Mercredi	Jeudi					Vendredi						
CM1/CM2	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	12:05	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30		
	classe	Pause-APC	NAP	classe		classe	Pause	classe		classe		classe	Pause-APC	classe	NAP		classe	Pause	classe			
CE2/CM2	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	12:05	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	11:45	13:45	16:30		
	classe	Pause-APC	classe	NAP		classe	Pause	classe		classe		classe	Pause-APC	NAP	classe		classe	Pause	classe			
CE1/CE2	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	12:05	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30		
	classe	Pause-APC	classe		classe	Pause	NAP	classe		classe		classe	Pause-APC	classe		classe	Pause	classe	NAP			
CP/CE1	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30	8:40	12:05	8:40	11:45	13:45	16:30	8:40	11:45	13:45	15:00	16:30		
	classe	Pause-APC	classe		classe	Pause	classe	NAP		classe		classe	Pause-APC	classe		classe	Pause	NAP	classe			
MS/GS PS/MS	8:40	11:45	13:45	15:50	16:30	8:40	11:45	13:45	15:50	16:30	8:40	12:00	8:40	11:45	13:45	15:50	16:30	8:40	11:45	13:45	15:50	16:30
	classe	Pause-APC	classe	NAP		classe	Pause	classe	NAP		classe		classe	Pause-APC	classe	NAP		classe	Pause	classe	NAP	

classe	Enseignement par les professeurs d'école
APC	Activités pédagogiques Complémentaires dirigées par les enseignants (proposées à certains élèves)
NAP	Nouvelles Activités périscolaires organisées par la municipalité

En ce qui concerne toutes les activités qui seront dispensées aux élèves dans les NAP, il est proposé au conseil, comme en 2014, de ne pas demander cette année de participation financière aux familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de mettre en place ce planning des activités périscolaires pour la prochaine rentrée, sans demander de participation financière aux familles et autorise Madame le Maire à signer tous documents administratifs, juridiques, financiers qui seront induits à cette nouvelle organisation des NAP.

1.2. CONVENTION AVEC LE TENNIS CLUB INTERCOMMUNAL DU FRONSADAIS

Monsieur MARIEN, adjoint, présente le projet de convention transmis à chaque conseiller en ce qui concerne l'initiation au tennis dispensé par M. Thibaud DEMUR, professeur de tennis de l'association du Tennis Club intercommunal du Fronsadais.

Cette convention prévoit la participation du professeur de tennis pour 2 heures et 45 minutes par semaine, le lundi après-midi de 13h45 à 16h30, durant 36 semaines, pour les classes de CM1/CM2 et CE2/CM2 par ½ groupe. Le coût horaire est fixé à 35 € toutes charges comprises. Les ateliers de tennis se dérouleront dans l'un des cours couverts de tennis de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention, selon les conditions définies, avec l'association du Tennis Club intercommunal du Fronsadais et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

1.3. CONVENTION AVEC L'ESCRIME CLUB LIBOURNE

Monsieur MARIEN, adjoint, présente le projet de convention transmis à chaque conseiller en ce qui concerne l'initiation à l'escrime dispensée par M. Cyril BESNARD, professeur de l'Escrime Club Libourne. Cette convention prévoit la participation de l'animateur pour 2 heures et 45 minutes par semaine, le jeudi après-midi de 13h45 à 16h30, durant 36 semaines, pour les classes de CM1/CM2 et CE2/CM2 par ½ groupe.

Le coût horaire est fixé à 30 € toutes charges comprises. Les ateliers d'escrime se feront dans la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention, selon les conditions définies, avec l'Escrime Club Libourne et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

1.4. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES POLY-SONS POUR L'EVEIL MUSICAL

Monsieur MARIEN, adjoint, présente le projet de convention transmis à chaque conseiller en ce qui concerne l'activité d'éveil musical envisagée avec l'association Poly-sons de MARCENAIS.

Cette convention prévoit la participation du professeur d'éveil musical M. Thierry SOUILLE pour 2 heures et 45 minutes par semaine, le mardi après-midi de 13h45 à 16h30, durant 36 semaines, pour les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 par ½ groupe. Le coût horaire est fixé à 35 € toutes charges comprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention, selon les conditions définies, avec l'association Poly-sons et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

1.5. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ANFASIAD POUR LES MATERNELLES

Monsieur MARIEN, adjoint, présente le projet de convention transmis à chaque conseiller en ce qui concerne l'activité d'animation des NAP des deux classes maternelles.

Le mode de fonctionnement sera identique à celui de l'année écoulée, c'est-à-dire que l'animation est faite par 2 animatrices d'ANFASIAD et 2 agents communaux.

Le montant annuel de la subvention ANFASIAD pour l'année scolaire 2015/2016 s'élève à 4 800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'association ANFASIAD ainsi que tous documents administratifs, juridiques, financiers qui seront induits à cette organisation des NAP et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

A 18h 58 Madame GAUDY arrive dans la salle du conseil et participe aux délibérations suivantes :

1.6. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE EN EVEIL MUSICAL

Madame le Maire informe de la nécessité de recruter un agent pour l'animation de l'éveil musical des classes de CP/CE1 et CE1/CE2, dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

Il est proposé au conseil d'engager Madame Aurélie DOZIERES, professeur diplômée de l'École de Musique de GALGON, sur un contrat à durée déterminée pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Madame DOZIERES exercera la fonction de professeur de musique contractuel, pour une durée déterminée de 10 mois allant du 4 septembre 2015 au 1 juillet 2016 inclus, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 2 heures 45 minutes, le vendredi après-midi de 13h45 à 16h30. Le coût horaire de la rémunération est fixé à 25 € brut, soit environ 35 € chargé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ce recrutement selon les conditions définies et charge Madame le Maire de rédiger le contrat de Madame DOZIERES, contrat à durée déterminée, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

1.7. RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AVENIR POUR FAIRE FACE AU COMPLEMENT D'ACTIVITE DES NAP DES CLASSES ELEMENTAIRES

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter un agent technique polyvalent en contrat emploi avenir pour répondre au surcroît d'activité induit par l'animation des NAP.

La prise en charge de l'Etat est de 75 % du SMIC brut, durée hebdomadaire 35 heures, pour 1 an, renouvelable jusqu'à 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à ce recrutement et signer tous documents administratifs et financiers s'y rapportant et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

2. RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE POLYVALENT EN CUI

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter un agent technique polyvalent suite au départ volontaire de Mme Angèle TRUGLAS et propose de recruter un agent en contrat CUI.

La prise en charge de l'Etat est de 70 % du SMIC brut sur la base de 26h. La durée hebdomadaire du contrat sera de 30 heures, pour 1 an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à ce recrutement et signer tous documents administratifs et financiers s'y rapportant et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

3. RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE POLYVALENT EN CONTRAT AVENIR

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter un agent technique polyvalent suite au refus de pôle emploi de renouveler le contrat de Mme Isabelle GOMES et propose de recruter un agent en contrat emploi avenir.

La prise en charge de l'Etat est de 75 % du SMIC brut, durée hebdomadaire 35 heures, pour 1 an, renouvelable jusqu'à 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à ce recrutement et signer tous documents administratifs et financiers s'y rapportant et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

4. SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{EME} CLASSE STAGIAIRE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité, suite au départ à la retraite de Monsieur Joël CLUZEAU de :

- **supprimer** le poste d'agent de maitrise
- **recruter** un adjoint technique de 2^{ème} classe stagiaire, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à ce recrutement et signer tous documents administratifs et financiers s'y rapportant et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

5. ACHAT DE MATERIELS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire informe le conseil, il est nécessaire de doter le laboratoire du restaurant scolaire de nouveaux matériels et présente le devis détaillé des Etablissements Henri Julien d'un montant de 2 862,54 € ht soit 3 435,04 € ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget par décision modificative.

6. SIVU DU CHENIL – DEMANDE D'ADHESION AU S.I.V.U. FORMULEE PAR LA COMMUNE DE FOSSES ET BALEYSSAC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 modifié successivement les 1^{er} octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 21 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1^{er} juillet 2009, 18 juin 2010, 7 août 2012 et 30 octobre 2013, 2 mars 2015 – portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant initialement 53 communes de l'arrondissement de LIBOURNE.

VU la délibération en date du 29 mai 2015 par laquelle la commune de FOSSES et BALEYSSAC sollicite son adhésion au S.I.V.U. du chenil du Libournais,

VU la délibération du comité syndical du SIVU du Chenil du Libournais en date du 22 juin 2015 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

ACCEPTE à l'unanimité, la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de FOSSES et BALEYSSAC.

7. DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur MARIEN, adjoint en charge des finances, présente le tableau relatif à la décision modificative N°1 pour tenir compte :

- des nouvelles orientations prises pour les NAP de la rentrée scolaire 2015 :
 - au compte de fonctionnement 611 : ajout des nouveaux contrats de prestation de service pour le tennis, l'escrime et le doublement des heures de musique avec les Poly-sons,
 - au compte de fonctionnement 64168 : ajout de 4 mois d'un nouveau contrat emploi avenir et le doublement des heures de l'éveil musical avec Aurélie DOZIERES.
- admission en non-valeur, au compte de fonctionnement 6541, à la demande de la Trésorerie, des créances irrécouvrables de cantine et garderie pour la somme de 201,16 € relatives à la période 2009-2013.
- De l'achat de matériels pour le restaurant scolaire au compte d'investissement 2188.

comptes dépenses de fonctionnement			montant
012	64168	autres salaires (CUI+CA)	8 100
011	611	contrats de prestations de services	3 200
65	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	300
022		Dépenses imprévues	-11 600
		total	0

comptes dépenses d'investissements			montant
21	2188	autres immos corporelles	5 000
020		Dépenses imprévues	-5 000
		total	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote des virements de crédits ci-dessus, sur le budget de l'exercice en cour.

8. TRAVAUX DE PEINTURE

Monsieur RAYNAUD, adjoint en charge des bâtiments présente le devis de M. Nicolas BRODU en ce qui concerne la remise en peinture des volets de l'étage du bâtiment de l'école mairie ainsi que la mise en peinture des menuiseries extérieures du dortoir et de la garderie périscolaire. Le montant du devis s'élève à la somme de 1 645,50 € HT et 1 974,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget par décision modificative.

INFORMATIONS

Madame le Maire informe le conseil :

◆ A l'occasion des festives du 18 juillet 2015, deux dons ont été remis à la commune, l'un par Madame BENAY Gislaïne d'un montant de 50 € et 25 € par Madame MONDON. Ces dons seront imputés sur le compte 7713, libéralités reçues.

Madame le Maire au nom du conseil municipal, adresse des remerciements aux généreux donateurs.

◆ Par lettre en date du 16 juillet 2015, Le Directeur académique nous informe que le Projet Educatif Territorial (PEDT) a reçu un avis favorable lors de son examen en commission interministérielle organisée le 10 juillet 2015 par la DSDEN et DDCS de la Gironde.

Madame le Maire félicite M. Jacques MARIEN et M. Jean-Claude DEVAUTOUR pour le travail de rédaction.

◆ L'acte notarié définitif en ce qui concerne la vente du terrain de M. et Mme MAREC a été signé aujourd'hui. La commune est propriétaire du terrain vendu par M. COUDERT depuis le 6 juin 2015 et celui vendu par Mme GODINEAU pour l'agrandissement du cimetière depuis le 3 juillet dernier.

◆ L'entreprise AGORESPACE a démarré aujourd'hui la pose de la structure du City-stade. La durée prévue pour ces travaux est d'une semaine.

Madame LECLEROT, adjointe fait un compte rendu des points suivants :

◆ L'achat groupé de GAZ

Lors d'un précédent conseil, nous avons voté notre adhésion à l'achat groupé de GAZ. Cette négociation menée par le SDEEG pour le compte de 100 clients communes et collectivités, qui représentent 400 points de livraison, a permis de retenir comme fournisseur le Gaz de Bordeaux.

Nous passons du statut d'abonné à celui d'acheteur public. Sur nos factures une économie importante. Ce contrat est négocié pour une durée d'une année afin de se caler sur le premier contrat d'achat groupé négocié auprès de GDF ensuite l'ensemble du groupe composera un nouvel appel d'offre.

◆ **Le pôle urbanisme du SDEEG**

Pour mémoire, la DDTM n'instruit plus aucun dossier d'urbanisme depuis le 01/07/2015. Le 21 mars 2015, le conseil a autorisé le Maire à signer la convention de mutualisation - Service instruction / Urbanisme présentée par le SDEEG, comme 76 communes de Gironde. Désormais, l'instruction des demandes de permis de construire, certificat d'urbanisme, déclarations préalables, permis de démolir et permis d'aménager sont transmises au SDEEG qui s'est doté d'un logiciel R'ADS adapté à notre service. Les secrétaires ont suivi la formation de cet outil informatique dans les locaux du SDEEG.

◆ **Logiciel GESCIME**

Le logiciel de gestion du cimetière nous a été installé par la société Gescime. Nous devrions recevoir la formation début septembre. Tous les titres des concessions en notre possession ont été saisis. Un plan du cimetière est remis à chacun.

◆ **Site internet**

Le site est développé et est actuellement en test sur le site de l'hébergeur WWW.VILLEGOUGE.fr. Un après-midi de formation a été dispensé par la société créatrice pour montrer comment compléter le site. C'est désormais la phase d'alimentation des rubriques. Catherine et Mme LECLEROT y travaillent. La mise en ligne pourrait avoir lieu début septembre. Une copie de la page d'accueil est remise à chacun.

◆ **Médaille de la commune**

Les 15 premières médailles ont été livrées. Nous avons assisté à la fonte de notre médaille à la fonderie des Cyclopes. Un article dans le prochain bulletin retracera cette visite pédagogique très appréciée.

◆ **Réunions mensuelles des responsables de commissions**

Le planning des réunions mensuelles des responsables de commissions a été établi jusqu'en décembre 2015 et diffusé aux intéressés. La première réunion est fixée le 12 septembre.

◆ **Les Festives 2015**

Le feu d'artifice a réuni un public nombreux et a été très apprécié par la population. Environ 300 personnes sont venues se restaurer auprès des commerçants sur la place de la Libération.

Madame LECLEROT remercie chaleureusement les membres du personnel de la commune mobilisés, en particulier Dominique, Philippe, Adrien, Mme le Maire ainsi que Laëtitia, Jean-Claude, Jacques et Jacques et surtout les Villegougeois bénévoles, Olivier, Régis, Alain, Régis, Laurent, Claire qui nous ont aidés tout au long de cette journée aux différentes étapes, pour que ce rendez-vous convivial des festives soit un succès.

Egalement un chaleureux merci à Josian pour l'animation musicale de la soirée ainsi que Julien MISSON, entreprise TEC-ELEC pour les raccordements électriques des commerçants.

Monsieur RAYNAUD, adjoint informe des points suivants :

- ◆ **Travaux** : Le programme des travaux de voirie 2015 est commencé. La voie communale de Eymas est revêtue. Les travaux de toiture, partie haute et basse des locaux de l'école mairie sont presque terminés. Le chantier de réfection du dortoir a démarré aujourd'hui. Le câblage électrique pour les tableaux numériques des classes est réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h 38.